

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1365**

commune (s) :

objet : Réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine (réseaux et stations) - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1365**

objet : Réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine (réseaux et stations) - Autorisation de signer le marché
service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0538 en date du 22 décembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 novembre 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Cegelec centre-est, pour un montant de 1 488 674,26 € HT, soit 1 780 454,41 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Cegelec centre-est pour un montant de 1 488 674,26 € HT, soit 1 780 454,41 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1370, télégestion du système d'assainissement, individualisée le 10 juillet 2006 à hauteur de 1 730 000 € HT.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - compte 231 310 - fonction 222, à hauteur de 650 000 € HT en 2010 et 838 674,26 € HT sur les années 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.